



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'intention du Conseil général

Budget 2026

Compte de résultats

Ce message a été validé par voie circulaire par le Conseil communal



1. Introduction

Les dispositions légales en vigueur prévoient que le budget communal doit tendre vers l'équilibre. Un déficit demeure toutefois admissible si la fortune non affectée de la commune permet de l'absorber sans mettre en péril la stabilité financière à moyen terme. Cette marge de flexibilité est indispensable pour les collectivités locales, dont une grande partie des charges sont déterminées par des décisions prises au niveau cantonal ou intercommunal et échappent ainsi à leur maîtrise directe.

Le budget 2026 s'inscrit dans un environnement marqué par une progression continue des charges liées, en particulier dans les domaines de la formation, du social, de la santé et des infrastructures publiques (par exemple les transports publics). À l'inverse, les recettes fiscales évoluent de manière plus modérée : la croissance démographique apporte des revenus supplémentaires, mais génère en parallèle des charges additionnelles, notamment dans les secteurs de la formation et du social.

Dans ce contexte, le Conseil communal présente un budget déficitaire. Cependant, compte tenu du niveau actuel du capital propre communal, ce déficit peut être absorbé pour l'exercice 2026 sans qu'une hausse d'impôt immédiate soit nécessaire. La question de la future évolution de la fiscalité reste néanmoins un enjeu à surveiller attentivement. Le Conseil communal ne propose en l'état pas d'augmentation de la fiscalité pour 2026, les raisons principales qui étayent ce choix sont les suivantes :

- Le budget 2026 est marqué par les incertitudes liées au PAFE, le Conseil communal est parti du principe de l'entrée en vigueur de la LAFE (Loi d'assainissement des finances de l'Etat) dans toute la rédaction du budget, mais un référendum est en cours et pourrait changer la donne. En effet, la LAFE aura un impact significatif sur les recettes fiscales de notre commune (dont ce budget tient compte). Les prévisions actuelles sont donc très incertaines. **Pour cette même raison, dans la mesure où un plan financier a déjà été présenté il y a quelques mois au Conseil général (à deux reprises en février et en mai 2025), il a été renoncé à présenter un nouveau plan financier en décembre. En effet, celui-ci n'apporterait qu'une plus-value très limitée par rapport aux plans financiers déjà présentés durant l'année écoulée.**
- Se basant sur les recommandations de la Commission financière lors des échanges ayant précédé la dernière séance de Conseil général, le Conseil communal estime approprié d'attendre le montant final du crédit de construction du complexe scolaire, sportif et culturel avant de faire voter une hausse du coefficient d'impôts, respectivement de la contribution immobilière au Conseil général. En effet, le montant de 18.4 millions CHF initialement prévu pourrait encore évoluer ces prochains mois.
- La présentation des comptes 2025 au printemps 2026 permettra de voir si la tendance du déficit 2024 se vérifie. Le calcul des indicateurs et du tableau des flux de trésorerie pour l'année 2025 constituera une aide précieuse afin de déterminer de manière sûre et précise l'ampleur de la hausse de la fiscalité éventuelle à soumettre au Conseil général.

Le budget de résultats 2026 se résume ainsi :

Charges :	11'263'819.83 CHF
Revenus :	10'896'788.15 CHF

Soit un excédent de charges de 367'031.68 CHF.

Ce déficit, bien que significatif, reste inférieur à celui inscrit au budget 2025. Il témoigne d'une légère amélioration, même si l'équilibre structurel demeure difficile à atteindre dans le contexte actuel.



Plusieurs facteurs expliquent cet écart négatif : progression des charges liées, recettes fiscales insuffisantes pour compenser ces charges, coûts énergétiques encore élevés malgré une stabilisation.

2. Eléments à relever par dicastères

Le but de ce chapitre n'est pas de faire un commentaire exhaustif du budget, seuls les éléments importants sont relevés ici (surtout les changements par rapport à 2025). De nombreux autres détails se trouvent dans les commentaires situés dans la colonne à droite du tableau du budget de résultats.

Administration générale

Les charges de l'administration générale demeurent globalement maîtrisées, même si plusieurs éléments méritent d'être soulignés.

D'une part, l'année électorale 2026 engendre certaines dépenses supplémentaires liées au fonctionnement du législatif (nombre plus élevé de séances, formations).

D'autre part, les frais informatiques continuent à représenter un poste important dans le budget communal. La nécessité de maintenir des outils actualisés, sécurisés et compatibles avec les exigences cantonales implique des coûts non négligeables (T2i, hébergement, licences obligatoires, solutions digitales pour l'administration et le citoyen). Des économies ont tout de même pu être réalisées par le biais de l'externalisation (par rapport à T2i) de certains services. Ces charges ont augmenté régulièrement ces dernières années et suivent la tendance nationale de digitalisation croissante des administrations publiques.

Les coûts d'assurance, de communication, de matériel administratif ou encore les frais postaux évoluent légèrement. Les dépenses restent cependant proportionnées à l'activité administrative croissante.

Ordre et sécurité publics, défense

Les charges liées à l'ordre public demeurent relativement stables.

Le nombre d'astreints soumis à la taxe d'exemption reste élevé (environ 640 personnes), permettant de maintenir un niveau de recettes conséquent. La participation au bataillon Sarine suit les projections financières antérieures et n'enregistre pas de variation majeure pour 2026.

Les relations contractuelles concernant l'utilisation du local pompier de Prez-vers-Noréaz demeurent inchangées (location par le RSS).

Formation

Le dicastère de la formation reste, comme chaque année, le plus conséquent du budget communal. L'année 2026 marque toutefois une étape importante : pour la première fois, l'ensemble de l'exercice se déroule sous la nouvelle organisation scolaire sans cercle scolaire (le cercle n'existe plus depuis juillet 2025).

Cette transition implique une adaptation complète de la structure comptable. Les transports scolaires sont désormais intégralement confiés à Jean-Louis Voyages, cette externalisation n'a pas engendré de surcoût pour la commune (frais très légèrement inférieurs à 2025).



Commune de Prez Conseil communal

Les charges liées au CO poursuivent leur progression naturelle en lien avec l'évolution démographique. Les coûts du conservatoire sont également en hausse, reflet d'une augmentation du nombre d'élèves inscrits.

Concernant l'AES, l'année 2026 intègre pleinement les effets de la nouvelle tarification entrée en vigueur en 2025 (qui sera corrigée à la baisse dès 2026 → -20%) ; des ajustements de personnel décidés l'année précédente ; de l'augmentation de la fréquentation observée depuis plusieurs exercices. Le Conseil communal envisage de baisser les tarifs dès janvier 2026, s'appuyant sur l'augmentation de la fréquentation permettant une meilleure couverture des coûts de personnel. Il maintient ainsi le niveau de subvention prévu dans le cadre des budgets précédents (soit environ 60'000 CHF).

Les frais de conciergerie, de chauffage et d'entretien des établissements scolaires demeurent élevés, mais restent stables par rapport à l'année passée.

Culture, sport et loisirs

Les charges de ce dicastère se maintiennent à un niveau raisonnable. Les infrastructures culturelles et sportives nécessitent un entretien régulier, notamment les terrains de football de Noréaz et de Prez-vers-Noréaz. Le budget alloué à ces deux terrains est cependant corrigé à la baisse (sur la base des coûts effectifs 2024 et 2025).

Le marché villageois, très apprécié de la population, est reconduit avec un budget similaire aux années précédentes. La fête nationale conserve également le même montant.

L'Eglise de Noréaz demeure globalement équilibrée, tant en termes de charges que de loyers facturés aux utilisateurs.

Santé

Après plusieurs années de hausse marquée, les charges du secteur de la santé montrent en 2026 une certaine stabilisation. Cette évolution est notamment liée à la baisse de certaines charges liées au domaine de la santé publique cantonale et à la normalisation des coûts imputés par les différentes associations partenaires (principalement le RSS).

Prévoyance sociale

Les dépenses de prévoyance sociale évoluent légèrement à la hausse en 2026. Les subventions pour les maternelles et l'accueil familial voient leurs montants ajustés pour refléter la demande réelle observée lors des derniers exercices.

Les frais de crèche sont ajustés à la baisse (tendance continue depuis 2021).

Le programme Senior+, qui connaît un intérêt croissant, bénéficie également d'une enveloppe légèrement augmentée.

Une redistribution de l'excédent de l'association ARCOS est prévue en début d'exercice et figure au budget. Il s'agit d'un excédent redistribué aux communes selon une clé de répartition préétablie (nombre d'habitants).



Trafic et télécommunications

Les frais d'entretien des routes augmentent légèrement en raison de divers travaux nécessaires pour améliorer la sécurité et la mobilité (signalisation, marquages, entretien courant, réaménagements localisés).

Les contributions aux transports publics poursuivent leur progression, reflet de l'augmentation générale de la demande des citoyens.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les charges de ce dicastère sont en hausse, notamment en raison :

- de l'augmentation de notre contribution à l'AESC (branchement de Corserey, frais financiers en augmentation en prévision de la construction de la nouvelle STEP de Pensier) ;
- des coûts liés à la gestion des déchets, affectés principalement par l'augmentation des volumes de branchages ;
- de plusieurs études et travaux concernant la correction de cours d'eau, largement subventionnées heureusement (plus de 60%).

Les taxes d'utilisation pour l'eau et l'épuration ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des charges d'exploitation. Un prélèvement dans les réserves financières dédiées (FSEC) est donc nécessaire. La situation s'améliore cependant par rapport à 2025 grâce à une nouvelle imputation de certaines charges.

Au vu des montants importants de la réserve FSMV au bilan (financement spécial maintien de la valeur), le Conseil communal propose de baisser de 5 centimes la taxe de base pour l'eau potable. Le budget a déjà été adapté en conséquence.

Economie publique

La participation à la Corporation de triage forestier est en légère augmentation pour 2026. Les dépenses forestières demeurent globalement stables.

Finances et impôts

Les recettes fiscales progressent en 2026. Elles reposent :

- sur les estimations du Service cantonal des contributions (SCC) → variante avec PAFE ;
- sur les acomptes facturés aux contribuables ;
- sur la dynamique démographique.

Le budget des impôts spéciaux a été calculé en faisant la moyenne depuis la fusion, en incluant une prévision sur l'année 2025 (actuellement largement en-dessous du budget). Le budget 2026 est donc légèrement inférieur à celui de 2025.

Conformément aux prescriptions MCH2, 10 % de la réserve issue de la réévaluation des actifs est prélevée, comme les années précédentes. Ce prélèvement visant à compenser l'augmentation temporaire des amortissements liés à la réévaluation du patrimoine administratif selon MCH2 sera possible jusqu'en 2032.



Commune de Prez
Conseil communal

3. Conclusion

Le budget 2026 reflète une situation financière qui reste globalement maîtrisée, malgré des charges liées en croissance continue. Le déficit de 367'031.68 CHF peut être supporté sans réévaluation immédiate du taux d'imposition grâce à la solidité actuelle de la fortune communale.

Le Conseil communal demeure toutefois conscient que cette situation ne peut perdurer indéfiniment, la trésorerie communale étant actuellement sous pression durant certains mois de l'année. La combinaison d'une progression structurelle des charges et d'une dynamique modérée des recettes implique, à moyen terme, une réflexion sur l'équilibre global de la fiscalité et des prestations.

Dans l'immédiat, l'exécutif poursuivra ses efforts pour optimiser la gestion des ressources, identifier des économies possibles et maintenir la qualité des prestations offertes à la population, tout en préservant la capacité d'investissement nécessaire au développement harmonieux de la commune.